



ARRÊTÉ : NOMINATION DE
MONSIEUR THIERRY COMBEL
AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

094-219400686-2024 *ccas*
ARR 24P 0927 DGS008

Date transmission :
Date de réception : 14 JUIN 2024

ARRÊTÉ

14 JUIN 2024

portant nomination d'un membre au sein du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°95562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Vu le décret n°2006.6 du 4 janvier 2000, portant modification du décret n°95562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R123.1 à R.123.15,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°27, en date du 5 juillet 2020, fixant à seize le nombre des membres devant constituer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté n°2020/001, en date du 2 septembre 2020, portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté n°2022/DGS02, en date du 1^{er} mars 2022, portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté n°2022/DGS012, en date du 19 septembre 2022, portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté n°2024/DGS001, en date du 29 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la démission, en date du 10 avril 2024, de Madame Agnès CORBASSON représentant l'association « Les Amis de Cléophas », représentant les associations de personnes handicapées,

1

Début de publication électronique :

14 JUIN 2024

Vu la candidature présentée, par lettre en date du 25 mai 2024, par Monsieur Alain SMITH, Président de l'association « Les Amis de Cléophas »,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de nommer un remplaçant pour siéger au dit Conseil,

ARRÊTE

ARTICLE I : Monsieur Thierry COMBEL, représentant l'association « Les Amis de Cléophas », au titre des associations de personnes handicapées, est nommé pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-des-Fossés, à compter de ce jour.

ARTICLE II : Le mandat de ce membre prendra fin en même temps que celui du Conseil Municipal élu le 28 juin 2020.

ARTICLE FINAL : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val de Marne,
- Madame la Comptable Publique,
- Monsieur Thierry COMBEL.

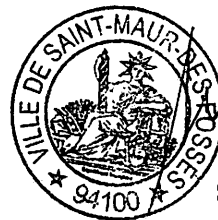
Fait à Saint-Maur-des-Fossés le

14 JUIN 2024

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture

Le
et



Le Maire,

Sylvain BERRIOS